



Déclaration liminaire **CGT**
au comité social d'administration (CSA)
du 25 mars 2024.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du CSA,

Commençons avec quelques extraits de la note interne VNF sur l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) :

*« il est de notre **responsabilité collective** de contribuer à la réussite de cet événement »*
*« concevoir l'organisation du travail ... en **tenant compte de la nature et du degré de mobilisation attendus** des agents concernés »*
*« **garantir la disponibilité des effectifs** »*
*« il est important de s'assurer que les personnes affectés aux activités clés **possèdent les compétences et les qualifications requises** »*
*« continuité de service pour les agents détenant des **compétences spécialisées** »*
*« une **attention particulière** devrait être portée aux conditions de travail »*

Nous y sommes, **TOP DEPART**, nous entrons dans le sprint de la période de préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP).

Avec une vigilance de toutes les DT pour cet événement, ce sera principalement la **DT Bassin de Seine** qui se verra impactée. Les modifications d'organisation ayant fait l'objet d'une présentation toute fraîche en CSA local de vendredi dernier.

Tout le monde y sera, pas aux jeux bien entendu, mais à l'effort consenti...
en ce qui concerne la « mobilisation renforcée » de toutes les activités de VNF sur la DT.

Fermeture de certains sites, délocalisation, dérogation pour un télétravail imposé, dérogation au CET, fractionnement des congés et échelonnement...

« Les chefs de service décideront... des congés des agents »

Néanmoins, « Une attention particulière sera portée aux **contraintes personnelles** des agents et les services veilleront à la **répartition équitable des efforts** ».

Gratification ? Vous avez dit gratification ?

- _ Oui mais, pour qui ?
- _ Quel montant ?
- _ Et quelles conditions d'attribution ?

La mobilisation est générale, la gratification sera saupoudrée pour des **fonctions pré-identifiées**, on ne parle plus ici de **compétences** !!! Et sera soumise à la validation des tutelles.

La CGT demande :

- _ le détail des effectifs mobilisés pour chacune des « activités clés » définies
- _ quel montant global de gratification sera attribué à VNF ?
- _ combien d'agents sont identifiés comme susceptibles de la percevoir ?
- _ que les agents soient informés individuellement des conditions de versement de cette gratification qui se fera en fonction de l'investissement dans la préparation et le bon déroulement des JOP, **avant leur mobilisation plus ou moins volontaire, voir leur réquisition.**

La CGT sera encore davantage vigilante durant cette période sur le **respect des conditions de travail**, des **règles de sécurité** et des **libertés des personnels**.

La CGT veillera à la sollicitation des instances en cas de modification des organisations de travail.

La préparation et l'organisation des JOP ne **doivent pas légitimer une corvéabilité** à souhait des agents, et permettre le non-respect des obligations réglementaires de l'employeur VNF.

La CGT redoute que l'ampleur de l'événement n'entraîne des dérives, **mettant en exergue les dysfonctionnements tant et tant de fois signalés par la CGT** sur la surcharge de travail, la perte de compétences, le non-respect de certaines obligations réglementaires... **entraînant accidents et RPS pour les agents.**

Parce que les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 devraient laisser un héritage fort en droits sociaux et non pas en reculs sociaux, il n'y aura pas de trêve Olympique pour la CGT.

Concernant le bilan des primes **individuelles**, complément indemnitaire annuel pour les fonctionnaires et complément annuel pour les OPA, **la CGT dénonce cette pratique consistant à rémunérer un mérite, attribué à l'un ou l'autre, en toute opacité.**

Un mérite à l'appréciation de la hiérarchie directe, modulé par le niveau n+2, contraint par un niveau n+3, pour finir mouliné et arbitré dans un tableau excel du secrétariat général, **sans que personne ne puisse plus comprendre les montants notifiés.**

La CGT dénonce **la modulation de ces primes** selon « la manière de servir », ou « à la tête du client » qui n'a pour effet que de **renforcer l'individualisme, fracturant le collectif.**

Ces primes fluctuantes d'une année sur l'autre, constituent un outil divisant les agents entre eux, malmenant les relations professionnelles et humaines, pour **favoriser la corvéabilité et la subordination**.

La prime n'en vaut pas la chandelle.

La CGT revendique :

- _ l'intégration des primes, ne comptant pas pour la retraite, aux salaires
- _ l'arrêt des modulations individuelles

Le système d'information financière va évoluer.

Encore une fois, la direction générale de VNF sous les arguments avancés de professionnalisation de la filière, de simplification de la gestion, de mutualisation des activités... **engage des réductions d'effectifs !**

Concernant l'étude d'impact et l'accompagnement au changement des personnels concernés par ces réorganisations, engendrées par la mise en œuvre de ces nouveaux outils, **la CGT sera vigilante sur les aspects formation et prise en mains du nouvel outil PEP.**

La CGT demande :

- _ combien d'agents ont été recensés pour participer aux formations ?
- _ une présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des formations effectuées

VNF présente ce jour **le nouveau dispositif de signalement des agissements répréhensibles (DSAR)**, en remplacement du dispositif national d'alerte et de prévention (DNAP) qui ne fonctionnait pas, en grande partie par méconnaissance de l'existence même d'un tel dispositif au sein de VNF ; y compris au sein même des services ressources humaines, et réseau de prévention.

Ce nouveau dispositif a pour objectifs le recueil et le traitement des signalements **d'actes de violence**, de **discrimination**, de **harcèlement** et **d'agissements sexistes** à VNF.

Mais également le recueil et le traitement des signalements émis par **les lanceurs d'alerte**.

Des garanties doivent encore être apportées sur **l'anonymat et la protection des personnes** en situation de lanceurs d'alerte, et **l'accompagnement des victimes** pour les autres cas.

De trop nombreuses situations entrant dans ce dispositif d'alerte ne sont actuellement pas prises en compte, **générant des situations de travail à risques et souffrance individuelle.**

**La CGT relayera toutes les situations répréhensibles signalées par les agents,
au niveau national,
et veillera aux suites données par VNF.**

INTRANET, là encore, suppression et changement d'outils avec la création du portail VNF et MOI, ou la **thématique santé et sécurité** est reléguée bien derrière les enjeux de communication !

Les évolutions numériques vont trop vite !

Les agents y sont **noyés** sans les bouées de sauvetage qu'étaient auparavant les services informatiques.

Tout change tout le temps... et ce n'est plus uniquement une question d'adaptation générationnelle.

Les agents, déjà en surcharge de travail, **n'ont même pas le temps de se former** aux nouveaux logiciels, de les apprivoiser et de se familiariser aux évolutions, et conséquences sur leur quotidien.

On voudrait tout faire en dématérialisé, **quitte à robotiser les agents.**

La CGT demande :

- _ l'intégration et l'accessibilité au nouveau portail, en priorité des documents réglementaires, notamment document unique d'évaluation des risques professionnels, règlements intérieurs, et toutes instructions nationales
- _ quelles garanties de confidentialité des données dans le cadre des nouveaux outils déployés ?
- _ **une analyse et un suivi des formations dispensées dans le cadre d'une démultiplication de celles-ci sur les aspects numériques**

**La CGT appelle tous les agents de VNF à se mobiliser le 25 avril,
pour l'amélioration des conditions de travail à VNF.**

*Merci.
Vos élus CGT au CSA central.*